



Audit des pôles de compétitivité : moins saignant que prévu

L'Usine Nouvelle – 19/06/08

Trois ans après leur création, les 71 pôles de compétitivité français ont été évalués par deux cabinets de conseil, BCG et CMI, à la demande du gouvernement. Les résultats, rendus publics ce mercredi 18 juin, constituent une étape cruciale pour la définition de leur avenir et de leur financement.

Il faisait peur à tout le monde. La rumeur voulait cet audit permette in fine de « tuer » la moitié des 71 pôles de compétitivité lancés en 2004 qui mettent en réseau entreprises, laboratoires et universités pour dynamiser l'innovation. Finalement, les consultants de BCG et CMI ont classé les 71 pôles en trois catégories : un groupe de 39 qui « ont atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité » et ne devraient craindre de perdre ni leur labellisation ni leurs aides, un groupe de 19 au bilan plus mitigé, et un groupe sur la sellette, avec 13 pôles qui « pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur ». Le classement plante quelques épines dans le pied du gouvernement, qui risque de ne pas trouver à son goût la réduction d'aides au pôle nucléaire Bourgogne. Si aucune suppression n'est annoncée pour l'instant, le retour de bâton devrait se faire sentir à l'automne.

Cluster

Regroupement, généralement sur un bassin d'emploi, d'entreprises du même secteur, source d'externalités positives. En France, plusieurs de leurs déclinaisons ont inspiré les politiques industrielles successives : les SPL (systèmes productifs locaux), les pôles de compétence et plus récemment les pôles de compétitivité.

Trois critères ont guidé le classement de la part des auditeurs : le fait que le pôle ait une stratégie claire, déclinée sous forme de feuille de route technologique, la qualité de sa gouvernance, et sa capacité à faire remonter des projets de R&D collaboratifs pour les présenter à des financements régionaux et nationaux. On remarquera que ceux restés dans le peloton de tête sont pour beaucoup les « mondiaux » ou « à vocation mondiale ». Reste que ces pôles en sont encore un peu verts pour les évaluer sur leur aura internationale : « difficile de se comparer à des clusters qui existent depuis 30-40 ans », se plaint un responsable de pôle. Pégase à Aix-en-Provence, Astech Paris Région ou Agrimip innovation à Toulouse n'ont par exemple été labellisés pôle de compétitivité qu'en juillet 2007.

Vraisemblablement, à terme, les pôles qui tanguent iront en rejoindre d'autres, s'agrègeront à des dispositifs locaux comme les systèmes productifs locaux, ou reviendront à leur forme antérieure : « avant d'être des pôles, certains dispositifs fonctionnaient très bien sous forme de filière, une fédération professionnelle travaillant en direct avec des laboratoires », explique Philippe Bassot de CMI, l'un des deux cabinets ayant mené l'audit. Tout concourt en tout cas à un regroupement autour de thématiques de recherche commune : les consultants recommandent par exemple d'éliminer le zonage, ce qui permettra à un porteur de projet de s'inscrire dans deux pôles distincts.

Indicateurs de performance. « Les pôles font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont », résume un observateur : les équipes sont souvent restreintes, et manquent cruellement de cadrage et d'accompagnement de la part de leurs ministères de tutelle. L'audit recommande dès lors de renforcer cet accompagnement et de « responsabiliser plus fortement les acteurs (...) en évoluant vers une logique de contractualisation et de contrôle a posteriori ». Il prône en particulier « l'instauration d'indicateurs » : nombre de création d'entreprises, nombre d'entrée en bourse, un indicateur qui permet de s'assurer que les entreprises créées grâce au pôle ont duré et pris leur envol, nombre de chercheurs présents sur les régions du pôle et travaillant sur ses thématiques, nombre de brevets, chiffre d'affaires généré par des projets du pôle, emplois créés... Des outils de suivi à ajuster au cas par cas : dans l'aéronautique par exemple l'innovation ne se caractérise pas en nombre de brevets, le secteur cultivant le secret industriel.

Clarifier les interlocuteurs. Au niveau national, via des correspondants pour chaque pôle, deux ministères composent le groupe de travail interministériel (GTI) qui chapote la politique des pôles de compétitivité : la direction générale des entreprises (DGE), et la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIAT, ancienne DATAR). Derrière cette « joint-venture », ministère de l'intérieur et ministère des



finances tirent la couverture à eux, et les patrons des pôles ne savent pas à qui parler, la courroie de transmission entre le GTI et les régions est peu satisfaisante. Par ailleurs, si certaines régions telles les Pays de la Loire ont très vite soutenu leurs pôles, d'autres telles le Languedoc-Roussillon ou la région PACA n'ont pas joué le jeu au départ. L'audit recommande dès lors à l'Etat de se préoccuper de la question, même si les industriels passeront sans aucun doute après l'urgence du pouvoir d'achat.

Des fonds concentrés

« Grâce à la sélectivité des financements, le nombre parfois perçu comme élevé des pôles n'a pas entraîné une dilution massive des ressources financières, en particulier celles mobilisées sur les projets : 10 pôles sur 71 concentrent environ 55 % des financements projets cumulés depuis le lancement du dispositif. », précise le rapport d'audit de BCG et CMI.

Les cordons de la bourse. *« Très peu de financeurs privés se sont engagés dans les pôles de compétitivité »,* déplore l'audit, qui recommande la *« définition d'une limite maximale à la part des financements publics dans les structures d'animation (par exemple 80% pour 2008, ramené à 60% en 2009), afin de garantir l'engagement des acteurs privés dans la vie du pôle et l'adéquation de ses activités à leurs besoins. »* Si l'Etat conserve ainsi son rôle de soutien à une mission de service public, charge au pôle de proposer des services à valeur ajoutée pour que les entreprises membres du pôle cotisent davantage. Un dispositif spécifique doit par contre être mieux prévu pour soutenir les PME issues des pôles au démarrage, en particulier dans les domaines des nanotechnologies et des biotechnologies. *« Un groupe de travail pourrait réfléchir à la faisabilité d'un mécanisme de fonds public de co-investissement, pour appuyer l'investissement des capitaux-risqueurs dans les pôles »,* suggère le rapport d'audit. Il propose en particulier de mettre la Caisse des dépôts dans la boucle, plus habituée à financer des infrastructures *« en dur »* que des dispositifs d'innovation.

Mettre l'accent sur le développement durable. Autre constat du rapport : la faible préoccupation des pôles autour énergies renouvelables, domaine pour lequel l'innovation est pourtant cruciale aujourd'hui en France.

Les dés sont jetés, l'enveloppe financière globale de 1,5 milliard d'euros pour la période 2006-2008, arrive à échéance à la fin de l'année et les bases d'une redistribution des cartes sont posées. Bilan : un rétropédalage en catastrophe ? *« C'est une vraie réussite »,* tempore un observateur. *« Cela ne va pas forcément améliorer la compétitivité mondiale de la France, ce qui aurait été le cas si les pôles de compétitivité s'étaient concentrés sur 5 ou 6 secteurs clés. Mais cela a permis de booster les PME d'une région, l'innovation et la R&D, et c'est déjà très bien. »*

Ana Lutzky



Menaces sur des pôles de compétitivité

Le Figaro – 19/06/08

Un audit pointe les faiblesses de certains pôles qui pourraient être regroupés.

Les mots évitent de blesser, mais le sens est limpide : selon le rapport d'évaluation des pôles de compétitivité réalisé par le BCG et le cabinet CM International rendu public hier par le gouvernement 13 pôles sur 71 « pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur ». Une manière polie de dire qu'ils sont menacés.

Pour les auditeurs, 19 pôles ont atteint partiellement les objectifs fixés et 39 soit une petite majorité les ont atteints totalement. Le résumé du rapport n'explique pas les raisons de l'échec des 13 pôles mis à l'index. Ni les conséquences politiques qui pourraient en découler. « Il est beaucoup trop tôt pour en conclure qu'ils vont disparaître, nous allons étudier en détail leurs évaluations, discuter avec eux et les collectivités concernées pour voir comment nous pouvons soit les dynamiser soit les faire évoluer », précise-t-on dans l'entourage de Luc Chatel, le secrétaire d'État à l'Industrie. Plus généralement, pour Bercy, « il faut apprécier la politique des pôles de compétitivité à l'échelle dynamique et sur le long terme : pour être crédible cette politique nécessitera des ajustements permanents sur leur nombre, à la baisse comme à la hausse, selon les évolutions ». Une évaluation qui « sera faite très rapidement, idéalement d'ici à la rentrée de septembre », explique un haut fonctionnaire et qui aboutira dans certains cas à des regroupements, voire des disparitions.

39 millions pour les PME

Au-delà de cette classification individuelle, l'audit met en valeur les éléments positifs et négatifs de la politique des pôles de compétitivité menée depuis 2005 : contrairement aux critiques émises à l'origine, « le nombre parfois perçu comme élevé des pôles n'a pas entraîné une dilution massive des ressources financières : 10 pôles sur 71 concentrent environ 55 % des financements projets cumulés », écrivent les auteurs. Pour ces derniers, également, la participation des PME est « satisfaisante », ce que conteste le Comité Richelieu « sur 152 millions d'euros versés en 2007 par le fonds unique interministériel, seuls 39 millions sont vraiment allés aux PME », soutient Emmanuel Leprince, délégué général de l'association. Les auditeurs du BCG, eux, préfèrent insister sur le fait que les organismes nationaux de recherche n'ont pas encore intégré les pôles dans leurs choix de ressources et regrettent aussi l'absence relative des financeurs privés.

Cyrille Lachèvre

**Rapport : 13 pôles de compétitivité sur 71 n'ont pas rempli leur mission****Les Echos – 19/06/08**

L'audit que le gouvernement a commandé à la fin de l'année dernière conclut qu'il faut conforter le dispositif « prometteur » des pôles lancé il y a un peu plus de trois ans. Toutefois, sur les 71 pôles de compétitivité, 19 vont devoir améliorer leur action. L'avenir de 13 autres, qui n'ont pas atteint leurs objectifs, devrait être tranché dans les toutes prochaines semaines.

Fort des résultats de l'audit réalisé par le cabinet américain Boston Consulting Group associé à CM International, qui lui ont été présentés hier, le gouvernement devrait rapidement relancer la politique des pôles de compétitivité inaugurée en 2004, effective depuis la mi-2005 et publiquement soutenue par le président de la République, Nicolas Sarkozy, en juin de l'année dernière. Les auteurs de cette étude, à l'issue d'un travail de huit mois d'évaluation, sont formels : le dispositif « *semble suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes* ».

Ils insistent sur l'efficacité du système de financement, notamment sur le fait que les crédits annoncés à l'origine (1,5 milliard d'euros sur trois ans) ont effectivement été mobilisés pour des projets d'innovation et que tous les contributeurs y ont participé « *de façon équilibrée* », avec toutefois un moindre engagement des financeurs privés. Ils remarquent également que le nombre de projets soumis aux financiers, et en particulier au Fonds unique interministériel (FUI), est en forte croissance. Au passage, les consultants réfutent deux catégories de critiques. Les premières portent sur le peu de cas qui aurait été fait des petites et moyennes entreprises (PME) dans le dispositif. « *Le niveau d'implication des PME dans ces projets est fort et celles-ci reçoivent une part importante des financements publics dédiés aux projets* », affirment-ils.

L'audit se félicite également de la sélectivité des financements, qui a permis de ne pas diluer les ressources alors que le nombre élevé de pôles aurait pu laisser penser le contraire : 10 pôles sur 71 concentrent environ 55 % des financements libérés à ce jour.

Des situations diverses

Il n'en reste pas moins que tous les pôles n'ont pas atteint les objectifs de la politique annoncée. Dans l'évaluation individuelle qui a été réalisée auprès des 71 pôles (dont 5 tout récents puisque labellisés à l'été 2007), les consultants pointent la diversité des situations et les différents degrés de maturité des pôles. Si 39 d'entre eux ont atteint ces objectifs et méritent même, pour certains, d'être hissés au rang de pôles « mondiaux », 19 ne les ont atteints que partiellement et, surtout, 13 « *pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur* ». Autrement dit, ils n'ont pas rempli leur mission. Souvent soit par absence d'équilibre entre les différents acteurs (entreprises, laboratoires, universités), soit parce qu'ils ont mal défini leurs priorités. Un carton rouge qui pourrait se traduire par une redéfinition complète des missions du pôle, un rapprochement avec d'autres entités, voire une sortie du dispositif.

Les décisions, très attendues, pourraient être prises à l'occasion d'un tout prochain Comité interministériel à l'aménagement du territoire, peut-être au début du mois de juillet, après une phase de consultation des responsables des pôles et des élus.

S'il incite le gouvernement à persister dans sa politique, à inscrire celle-ci dans la durée, voire à réaffirmer la prééminence de l'Etat dans le pilotage stratégique du dispositif - ce qui pourrait irriter les régions -, l'audit met aussi en garde les responsables de cette politique des pôles contre la complexité encore trop forte des circuits de financement. Enfin, en déplorant le peu de place accordé au développement durable dans cette politique, les auteurs du rapport semblent inciter le gouvernement à la création de pôles dans ce domaine.

Ce travail, réalisé sur une longue période (entre novembre et juin) et qui redonne de la crédibilité à la politique des pôles de compétitivité, souffre toutefois d'un manque cruel d'évaluation en matière de répercussions sur l'innovation et l'emploi, pourtant deux des objectifs prioritaires annoncés lors de son lancement il y a plus de trois ans. Les auteurs font remarquer qu'il était « *trop tôt* » pour y parvenir et que le dispositif est encore jeune.

Philippe Moreau



Une nouvelle classification à l'étude

L'Etat a classé les 71 pôles en trois catégories : 7 pôles mondiaux, 10 pôles à vocation mondiale et 54 pôles nationaux. L'audit propose au gouvernement de supprimer la catégorie intermédiaire et de faire passer 9 des 10 pôles concernés dans la catégorie supérieure, le pôle Vegépolys (à Angers, sur la filière végétale) étant déclassé en pôle national. La nouvelle classification ferait donc apparaître, si elle était prise en compte et si aucun pôle n'était supprimé par le gouvernement, 16 pôles mondiaux et 55 pôles nationaux.





Dix pôles de compétitivité pourraient être supprimés

Le Monde – 18/06/08

Une dizaine de pôles de compétitivité sur 71 pourraient perdre ce label. Telle serait l'une des conclusions du Rapport d'évaluation sur les pôles remis, mercredi 18 juin, au premier ministre, François Fillon.

Créés le 12 juillet 2005, les pôles ont pour vocation de favoriser les relations entre entreprises, laboratoires de recherche et universités d'une même région, autour de thèmes communs. L'ambition est de reproduire le modèle de la Silicon Valley californienne qui a favorisé l'émergence d'entreprises technologiques devenus

Trois ans après leur création, une évaluation de ces pôles a été confiée par le gouvernement à deux cabinets de conseil, le Boston Consulting Group (BCG) et CM International. Les résultats étaient attendus avec impatience. Car ses conclusions vont servir à définir les bénéficiaires de la deuxième vague de soutien ainsi que ses modalités. La première, qui comprenait une enveloppe financière globale de 1,5 milliard d'euros pour la période 2006-2008, arrive à échéance à la fin de l'année.

Seuls les pôles ayant obtenu *"des résultats tangibles dans la mise en place de projets partenariaux ainsi que dans le développement de nouveaux produits et de nouveaux emplois"* en profiteront, avait annoncé le premier ministre à l'issue du comité interministériel pour l'aménagement et la compétitivité des territoires (Ciact) du 5 juillet 2007.

Il semble que le nombre de petites et moyennes entreprises (PME) participant aux projets soutenus ait aussi été un critère déterminant. Dans la mesure où l'Etat a annoncé son intention de réorienter ses aides vers cette catégorie de sociétés. Les plus grandes bénéficient déjà des nouvelles modalités du crédit impôt recherche (CIR).

"ON NE FAIT PAS POUSSER LES FLEURS EN TIRANT SUR LEUR TIGE"

Les cabinets mandatés pour l'audit des pôles ont donc du trancher dans le vif. A tel point que le gouvernement semble avoir du mal à communiquer les résultats. Un point presse prévu mercredi 18 juin par le secrétaire d'Etat à l'industrie, Luc Chatel, a été annulé. Et le nom des pôles qui seront effectivement "délabellisés" ne devrait être connu que début juillet, après arbitrage de Matignon, à l'issue d'un Ciact dont la date ne serait pas encore précisément fixée.

Les consultants auraient classé les pôles en trois catégories. La première regroupe ceux qui ont obtenu de bons résultats et qui continueront de bénéficier d'aides. La seconde comprend ceux qui devront améliorer leurs performances mais ne sont pas menacés à court terme. Et la troisième regroupe la dizaine qui vont sortir du dispositif.

Déjà certains s'interrogent sur la pertinence d'une évaluation aussi rapide pour des projets de long terme. *"L'Etat doit apprendre qu'on ne fait pas pousser les fleurs en tirant sur leur tige"*, préviennent Thierry Weil et Stéphanie Fen Chong dans un article consacré aux pôles, paru dans le numéro de juin de la revue Futuribles.

Annie Kahn



Menace sur 13 pôles de compétitivité

Les Echos – 18/06/08

Les cabinets Boston Consulting Group et CM International ont réalisé un audit pour le gouvernement. Ils proposent de maintenir le concept, mais 13 des 71 pôles existants n'auraient pas atteint leurs objectifs et devraient être "reconfigurés en profondeur".

L'audit commandé par le gouvernement sur les pôles de compétitivité propose de maintenir le concept des pôles "dans ses grands principes" mais treize d'entre eux devraient être "reconfigurés en profondeur," a-t-on appris mercredi.

"Trente-neuf pôles ont atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité. Dix-neuf ont atteint partiellement les objectifs" et "treize pôles pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur", lit-on dans une synthèse du rapport commandé en novembre au cabinet américain Boston Consulting Group, associé à CM International, rendue publique par le gouvernement.

Ces 13 pôles jugés trop peu performants sont Génie Civil Ouest, basé à Nantes, InnoViandes, Logistique Seine Normandie (Nov@log), Matériaux à usage domestique (MAUD) à Lille, Mobilité et transports avancés, Parfums, arômes, senteurs et saveurs (PASS) à Grasse, Pôle Enfant, Pôle filière produits aquatiques, Pôle nucléaire Bourgogne, Prod'Innov en Aquitaine, QaLI-MEDiterranée, Sciences et Systèmes de l'énergie électrique (S²E²) et Sporaltec.

Prié de dire si le principe des pôles de compétitivité doit être maintenu, le rapport répond par l'affirmative. *"Au final, le dispositif semble suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes" même si "toutefois, le degré de maturité des pôles reflète la diversité des situations préexistantes et des spécificités locales et demeure à ce jour très contrasté",* note l'audit, remis mercredi au secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire, Hubert Falco, et à son homologue de l'Industrie, Luc Chatel.

"A la suite d'une phase d'analyse (...), le gouvernement décidera des orientations de la politique des pôles de compétitivité pour les années à venir lors d'un comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires qui se tiendra prochainement sous la présidence du Premier ministre", indiquent commun les deux secrétariats d'Etat dans un communiqué commun. *"Les décisions du gouvernement seront préparées par un dialogue étroit avec les pôles eux-mêmes. Ce dialogue se fera en association avec les élus concernés. Il permettra aux pôles de faire connaître leurs observations en réponse aux conclusions des évaluateurs",* ajoutent-ils.

Le gouvernement, qui a "labellisé" au total 71 pôles de compétitivité, s'était engagé à leur consacrer 500 millions d'euros par an de 2006 à 2008, soit un total de 1,5 milliard. Ces pôles sont à vocation mondiale ou nationale. Le président Nicolas Sarkozy avait annoncé en juin 2007 son intention de "pérenniser" et "renforcer" au-delà de 2008 le dispositif de soutien financier de l'Etat après *"l'évaluation précise de l'action de chaque pôle"*.

Le Medef, qui a réalisé sa propre enquête sur la compétitivité des pôles, s'était inquiété ces derniers jours, par la voix de Charles Beigbeder, d'éventuelles suppressions de pôles s'accompagnant d'une baisse drastique des aides allouées aux entreprises dans ce cadre.



13 pôles de compétitivité sur la sellette

Europe 1-18/06/08

Trois ans après leur création, un audit commandé par le gouvernement et rendu public mercredi propose de réformer certains des 71 pôles de compétitivité en France. L'idée était dans un lieu donné et sur un thème précis de favoriser les relations entre entreprises, laboratoires de recherche et universités. 13 de ces pôles qui n'ont pas atteint leurs objectifs "pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur" selon l'audit. Le socialiste Jean-Paul Huchon a mis en garde contre une éventuelle baisse des crédits accordés à ces pôles de compétitivité.

Maintenir dans leurs "grands principes" les pôles de compétitivité mais "reconfigurer en profondeur" 13 d'entre eux sur les 71 existants, ce sont les recommandations d'un audit du cabinet américain Boston Consulting Group, associé à CM International. Ce document commandé par le gouvernement a été rendu public mercredi, presque trois ans après la création des pôles de compétitivité, le 12 juillet 2005.

A l'origine, il s'agissait de dupliquer en France le concept de la Silicon Valley : réunir sur un même territoire des entreprises, des laboratoires de recherche et des universités pour travailler sur une thématique commune et participer ainsi à un même élan. Selon l'audit, "trente-neuf pôles ont atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité. Dix-neuf ont atteint partiellement les objectifs" et "treize pôles pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur".

Nicolas Sarkozy avait promis l'année dernière de "pérenniser" et même de "renforcer" au-delà de 2008 le dispositif de soutien financier de l'Etat. Mais après "l'évaluation précise de l'action de chaque pôle". Le gouvernement va donc s'appuyer sur cet audit pour prendre ses décisions. Le budget total alloué à ces pôles de compétitivité est de 1,5 milliard d'euros. Le président du conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Paul Huchon, a fait part de ses craintes que moins d'argent public aille aux pôles de compétitivité.

Fannie Rascle

Deux pôles de compétitivité recalés à Nantes et à Cholet

Ouest-France – 18/06/08

À la demande du gouvernement, le Boston consulting group et CM international viennent de rendre leur copie sur l'évaluation des pôles de compétitivité. Dans le Grand Ouest, six sont reçus avec mention bien pour avoir atteint les objectifs : « EMC2 » (composites) à Nantes, « Filière équine » à Mondeville, « Transactions électroniques sécurisées » à Caen, Images et réseaux à Rennes, « Mer Bretagne » à Brest, « Valorial » à Quimper. Trois autres pôles sont invités à repasser certaines épreuves (stratégie, gouvernance). « Atlantic Biothérapies » à Nantes, « Automobile haut-de-gamme » à Rennes, « Végépolys » à Angers. Deux pôles sont invités à se reconfigurer en profondeur : « Génie civil ouest » à Nantes, et « Enfant » à Cholet.



Compétitivité : PASS et douze autres pôles menacés par l'évaluation

SophiaNet.com – 18/06/08

Remis aujourd'hui au gouvernement, l'audit du Boston Consulting Group et de CM International juge le dispositif des pôles de compétitivité "suffisamment prometteur" mais pointe 13 pôles à reconfigurer "en profondeur" dont le pôle Parfums, arômes, senteurs, saveurs autour de Grasse.

On a tremblé dans les pôles aujourd'hui. Les pôles de compétitivité français s'entend, alors qu'était attendue l'évaluation effectuée par le Boston Consulting Group et CM International qui remettaient leur copie aujourd'hui mercredi 18 juin aux deux secrétaires d'Etat en charge de ces dossiers : Hubert Falco (Aménagement du territoire), et Luc Chatel (Industrie). Résultat global : trente-neuf pôles ont atteint les objectifs fixés; dix-neuf ne les ont couverts que partiellement et treize pôles "*pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur*". Parmi les 39 placés au tableau d'honneur la plupart des pôles PACA : Capénergie, Optitec, Pegase, Pôle Mer PACA, Solutions Communicantes Sécurisées et Orpheme. Parmi les 19 qui doivent "travailler à l'amélioration de certaines dimensions de leur action" figure la Gestion des Risques.

Et puis parmi les treize pôles placés dans le collimateur, le pôle PASS (Parfums, arômes, senteurs, saveurs) autour de Grasse. C'est le seul des huit pôles dans lesquels la Côte d'Azur est partie prenante qui se trouve ainsi sur la sellette. Certes, les pouvoirs publics n'ont pas parlé de "délabellisation" pour ces pôles à "reconfigurer en profondeur", mais il semble évident que d'importants changements sont attendus.

Les douze autres pôles concernés sont ceux des Pays de la Loire (Génie civil Ouest et Pôle Enfant), du Nord Pas-de-Calais (Matériaux à usage domestique et Pôle filière produits aquatiques), du Languedoc-Roussillon (Q@li-Méditerranée), du Centre (Sciences et systèmes de l'énergie électrique), de l'Auvergne (InnoViandes), de la Haute-Normandie (Logistique Seine-Normandie), du Poitou-Charentes (Mobilité et Transports Avancés), de la Bourgogne (Pôle Nucléaire Bourgogne), de l'Aquitaine (Prod'Innov) et de Rhône-Alpes (Sporaltec).

Pour le reste, il est noté qu'"*au final, le dispositif semble suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes*". Plutôt rassurant pour les autres pôles PACA qui ont passé le feu de l'évaluation

Jean-Pierre Largillet

**Treize des 71 pôles de compétitivité français vont devoir être reconfigurés****La Tribune – 18/06/08**

Un rapport du Boston Consulting Group remis ce mercredi au gouvernement souligne l'efficacité d'une majorité de pôles de compétitivité en France. Mais certains sont moins prometteurs que prévu.

Efficaces ou pas les 71 pôles de compétitivité en France auxquels l'Etat s'était engagé à consacrer 500 millions d'euros par an de 2006 à 2008, soit un total de 1,5 milliard? C'est la question à laquelle a dû répondre le cabinet américain BCG, Boston Consulting Group, associé à CM International, à la demande du gouvernement.

Résultat de cet audit: "trente-neuf pôles ont atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité. Dix-neuf ont atteint partiellement les objectifs" et "treize pôles pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur". Les pouvoirs publics se gardent bien de brandir pour l'heure la menace de la "délabellisation" à l'égard de ces derniers qui ont tout de même de quoi nourrir des craintes en la matière.

Ces treize pôles sont situés dans les Pays de la Loire (génie civil Ouest et Pôle Enfant), le Nord Pas-de-Calais (Matériaux à usage domestique et Pôle filière produits aquatiques), le Languedoc-Roussillon (Q@li-Méditerranée), le Centre (Sciences et systèmes de l'énergie électrique), en Auvergne (InnoViandes), en Haute-Normandie (Logistique Seine-Normandie), en Poitou-Charentes (Mobilité et Transports Avancés), en PACA (Parfums, arômes, senteurs, saveurs), en Bourgogne (Pôle Nucléaire Bourgogne), en Aquitaine (Prod'Innov) et en Rhône-Alpes (Sporaltec).

"Au final, le dispositif semble suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes" même si "toutefois, le degré de maturité des pôles (...) demeure à ce jour très contrasté", note l'audit, remis ce mercredi au secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire, Hubert Falco, et à celui de l'Industrie, Luc Chatel.

A peine élu, Nicolas Sarkozy avait annoncé en juin 2007 son intention de "pérenniser" et "renforcer" au-delà de 2008 le dispositif de soutien financier de l'Etat aux pôles de compétitivité une fois réalisée "l'évaluation précise de l'action de chaque pôle".

A la lumière de cet audit, le chef de l'Etat et le gouvernement doivent maintenant fixer "les orientations de la politique des pôles de compétitivité pour les années à venir lors d'un comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires qui se tiendra prochainement sous la présidence du Premier ministre", indiquent dans un communiqué commun les deux secrétariats d'Etat.